

**Séance du
Conseil du
4 novembre
2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, Madame Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Ariane Tessier-Moreau

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance.

M. Poulin mentionne que la section commentaire sera dorénavant bloqué afin c'est une décision qui a été prise avec le Conseil suite à la dernière séance ordinaire du Conseil.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Est absente : M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1

2024-11-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. 2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 2024;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Service de Premier Répondant;
7. Avis de Motion – Règlement sur la régie interne des séances du conseil;
8. Adoption du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil;
9. Dépôt des états financiers comparatifs;
10. Contrat pour la collecte des matières résiduelles;
11. Réfection du terrain de camping;
12. Octroi du contrat pour faire le lignage des chemins municipaux;

13. Renouvellement de l'assurance aviation;
14. Reddition de compte PAVL – Entretien;
15. Octroie du mandat pour la reddition de compte TECQ 2019-2024;
16. Mise au niveau du terrain de camping;
17. Changement de nom – Vigil Sécurité;
18. Suivi de dossier;
 - Expropriation
19. Varia;
 - Fête des bénévoles;
 - L'Isle-aux-Grues en couleur;
20. Correspondances;
 - La Fabrique;
 - Sacré-Cœur;
 - Prêt de salle;
21. Période de questions générales écrites et verbales;
22. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2024-11-02

Adoption des
procès-verbaux
du mois
d'octobre

4. Adoption des procès-verbaux du mois d'octobre 2024

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers, que les procès-verbaux des séances du mois d'octobre 2024 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2024-11-03

Ratification des
comptes

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 4 novembre 2024 totalisant 160 937.24 \$;

2024-11-04

6. Service de Premier Répondant

Premier
répondant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite améliorer la sécurité et le bien-être de ses citoyens par un accès rapide à des services préhospitalier d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un service de Premier Répondant (PR) contribuerait à assurer une réponse immédiate et adéquate lors d'incidents nécessitant des soins préhospitaliers d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le service PR permettrait de renforcer la capacité d'intervention et de diminuer les délais de réponse en cas de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR **Yvon Roy**

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues exprime officiellement son intérêt et sa volonté de mettre en place un service de Premier Répondant (PR) de niveau 3 pour assurer une couverture adéquate et immédiate des situations d'urgence sur son territoire;

Que le conseil autorise M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'implantation et l'organisation du service de Premier Répondant (PR), en collaboration avec les instances pertinentes.

Avis de motion

7. Avis de motion - Règlement sur la régie interne des séances du conseil

AVIS DE MOTION

Règlement sur la régie interne des séances du conseil

Je soussigné, Michel Rousseau, conseiller municipale, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement visant à régler les séances du Conseil avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande, par courriel ou au bureau municipal.

Donné à Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ce 4^{iem} jour de novembre 2024.

2024-11-05

Adoption du
projet de
règlement

8. Adoption du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil

ATTENDU QUE

l'article 491 du *Code municipal du Québec* (article 331 de la *Loi sur les cités et villes*) qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU QU'

il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

ATTENDU QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil soit adopté :

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, ce 4^{ième} jour de novembre 2024

2024-11-06

Dépôt des états financiers

9. Dépôt des états financiers comparatifs

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers comparatifs ainsi qu'un rapport budgétaire détaillé au 31 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE ces documents ont préalablement été remis à chacun des membres du Conseil et un bref compte rendu de l'état des finances municipales est présenté ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter les rapports financiers comparatifs des revenus et des dépenses ainsi que le rapport budgétaire détaillé au 31 octobre 2024, tels que déposés.

2024-11-07

Contrat matière résiduelles

10. Contrat pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte de matières résiduelles 2024 arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Boulanger, représentant pour Ferme Denis Boulanger et Fils est disponible et disposée à continuer, pour l'année 2025, la collecte des matières résiduelles, conformément aux termes du contrat discuté préalablement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues octroie le contrat de collecte de matières résiduelles et recyclables à la Fermes Denis Boulanger & fils au montant de 9 500\$ pour l'année 2025. taxes applicables en sus.

QUE le présent contrat est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

QUE M. Frédérique Poulin, maire et M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à ce contrat.

QUE l'embauche est conditionnelle à la réception des documents exigés par la Municipalité.

2024-11-08

11. Réfection du terrain de camping

Réfection
camping

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de réfection du revêtement extérieur des douches et des toilettes du camping, de réparer la tour et de faire des plateformes de bois pour accueillir des tentes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à Coffrage Appalaches une soumission afin de réaliser les travaux

EN CONSÉQUENCE ;

II EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate la firme Coffrage Appalaches pour un montant forfaitaire de 11 500\$ taxes en sus afin de faire la réfection des toilettes et des douches.

QUE le tarif établi pour la réparation de la tour et la fabrication de plateforme soit établi à 92.50\$ de l'heure, matériel en sus selon les prévisions budgétaires et les exigences des travaux.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à ce contrat.

2024-11-09

12. Octroi du contrat pour faire le lignage des chemins municipaux

Contrat lignage

CONSIDÉRANT QU' une partie des chemins municipaux ont été refait ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite assurer la sécurité des usagers de la route en maintenant les lignes de circulation visibles ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité octroie le contrat pour le lignage des chemins municipaux à la firme Permaligne pour la somme de 13 162,50 \$ taxes en sus.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à ce contrat.

2024-11-10

Assurance
aviation

13. Renouvellement de l'assurance aviation

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance reliée aux risques de circuler sur le terrain et la piste de l'aéroport de l'Isle-aux-Grues est à échéance ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité renouvelle auprès d'Ellipse, assurances, le contrat d'une durée d'un an, couvrant les risques relatifs à la circulation, sur le terrain et la piste de l'aéroport de l'Isle-aux-Grues, pour une prime annuelle de 4 850\$ taxes en sus.

2024-11-11

PAVL-
Entretien

14. Reddition de compte PAVL – entretien

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation financière de 13 366 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des interventions réalisées par la Municipalité sur ces routes est de 18 030,57\$

CONSIDÉRANT QUE les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées sont comprises dans un rapport remis à nos vérificateurs, et ce, pour qu'ils puissent inclure leurs notes aux états financiers ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet *Entretien des routes locales*.

2024-11-12

15. Octroi du mandat pour la reddition de compte TECQ 2019-2024

Reddition de
compte TECQ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ 2019-2024) les municipalités, à la fin des travaux, doivent produire une reddition des comptes finale ;

CONSIDÉRANT QUE la reddition des comptes finale doit faire l'objet d'un audit par un auditeur indépendant ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'auditeur externe, pour effectuer les travaux relatifs à la reddition des comptes pour le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ

2019-2024) pour un montant de 4 950 \$, taxes et frais d'administration en sus .

2024-11-13

Terrain de camping

16. Mise au niveau du terrain de camping

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage ont été effectués sur le terrain de camping

CONSIDÉRANT QUE l'achat de terre à pelouse est nécessaire afin de rendre efficace les travaux effectués

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues procède à l'achat de 36 tonnes de terre à pelouse auprès terrassement Joncas et Frères Inc. pour la somme de 965,88\$ taxes et frais pour l'attente en sus.

2024-11-14

Vigil Sécurité

17. Changement de nom – Vigil Sécurité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues souhaite modifier la liste des personnes autorisées à intervenir en cas d'appel de la centrale de Vigil Sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'efficacité des interventions nécessitent que des individus spécifiques soient désignés et soient en mesure de répondre rapidement aux appels de la centrale ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les personnes suivantes soient désormais les seules autorisées à intervenir en cas d'appel de la centrale de Vigil Sécurité :

- M^{me} Virginie Gagnon — Directrice générale et greffière-trésorière
- M. Frédéric Poulin — Maire
- M^{me} Édith Rousseau — Conseillère

QUE les personnes précédemment autorisées à intervenir lors des appels de la centrale non inscrite dans la nouvelle liste soient retirées de cette liste et ne soient plus autorisées à intervenir.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière soit chargée de communiquer cette résolution à la centrale de Vigil Sécurité et de s'assurer de la mise à jour de leurs registres.

Suivi de dossier

18. Suivi de dossiers

- **Expropriation**

M. le Maire informe que la Municipalité est en attente du retour de la demande de préséance.

- **Dossier Touristique**

M. Édith Rousseau mentionne qu'elle va participer à la rencontre sur le bilan touristique pour la saison 2024 de Montmagny et les Îles.

Varia

19. Varia

- **Fête de Bénévoles**

La fête de Bénévole aura lieu le 12 novembre sous forme de 4 à 7 avec buffet et rafraîchissement.

- **L'Isle-aux-Grues en couleur**

Le 23 novembre prochain la MRC de Montmagny avec la participation financière du Gouvernement du Québec organise une activité intergénérationnelle et interculturelle au centre de la Volière. Il y aura une activité culinaire, une partie de soccer ainsi qu'un 5 à 7.

Correspondances

20. Correspondances

2024-11-15

Fabrique
Souper

- **La Fabrique - Souper**

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique nous demande un don se traduisant en gratuité pour la location de la salle pour leur évènement ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte de faire don de la location de la salle pour tenir l'évènement.

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter puisque ce dernier est marguiller dans le Conseil de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine.

2024-11-16

Fabrique
Sacré-Cœur

• **La Fabrique – Sacré-Cœur**

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique nous demande un don se traduisant en gratuité pour la réfection du Sacré-Cœur ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte de faire don de géotextile ainsi que de matériel granulaire.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale soit chargée de communiquer cette résolution à la Fabrique pour planifier les travaux avec eux.

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter puisque ce dernier est marguillier dans le Conseil de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine.

Période de
questions

21. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h26 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 19h35. M. Poulin invite à les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

2024-11-17

Levée de la
séance

22. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Martin Papineau, que la séance soit levée à 19 heures 36.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

